



PRÉFET DE L'AIN

Sous préfecture de Belley

Affaire suivie par : Mr Fabrice DARINOT/Mme Nathalie GALLAT

Tél : 04 79 54 21 58 / 04 79 81 74 20

courriel : contact@reserve-lavours.com

courriel : nathalie.gallat@ain.gouv.fr

COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS DE LAVOURS *Séance du 18.05.2018, 10 heures*

Compte-rendu

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours s'est réuni le 18 juin 2018, à dix heures, en Sous-Préfecture de Belley, sous la présidence de Madame PREVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley.

Madame la Sous-Préfète ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation.

Étaient présents

- Mme P. PREVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley
- A. BERNARD, LPO Ain
- J.-M. BIZET, Amis d'Aignoz
- R. BRIET, DREAL
- G. CARROTTE, Fédé. Dép. Pêche de l'Ain
- D. COULON, CNR
- F. DARINOT, Conservateur de la réserve naturelle (EIRAD)
- R. FOUSSADIER, Directeur de l'EIRAD
- P. PERRIMBERT, Pdt Amis de la réserve
- E. SAMSON, Département de l'Ain
- H. TOURNIER, Conseil scientifique de la réserve
- X. VINCENT, Vice-Président de la Com. Com. Bugey Sud

Etaient excusés

- C. AMOROS, Université de Lyon
- G. ARTAUD-BERTHET, Président de l'EIRAD
- O. CIZEL, Président du conseil scientifique de la réserve
- F. COURTOIS, Département de l'Ain
- M. DURAND-BOURLIER, DDT
- M. GUICHARDANT, DDT
- Y. GUILLOUD-LORENZIN, Présidente de la Société des Naturalistes du Bugey
- H. MORANDI, Pdt Eaux et Rivières du Marais
- J. QUINARD, Chambre d'Agriculture de l'Ain
- B. REUTER, Maire de Ceyzérieu
- O. de SEYSSEL, Chambre d'agriculture de l'Ain
- C. TARDY, Conseillère Départementale

Bilan d'activités 2017

Le bilan d'activités 2017, qui avait été présenté au comité consultatif de novembre 2017, a été remis à chaque membre du comité consultatif. Il n'appelle pas de remarques particulières.

I. Budgets

Compte-administratif 2017

EXECUTION DU BUDGET					
Désignation	Dépenses	Recettes	Résultats 2017	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
	Mandats émis	Titres émis			
TOTAL DU BUDGET	228 152,74 €	219 057,36 €	-10 833,67 €	1 738,29 €	-9 095,38 €
INVESTISSEMENT	15 496,46 €	22 592,42 €	5 136,03 €	1 959,93 €	7 095,96 €
FONCTIONNEMENT	212 656,28 €	196 464,94 €	-15 969,70 €	-221,64 €	-16 191,34 €

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

Réalisations :

Recettes réelles de l'exercice (dont résultat reporté) 196 464,94 €

Détail des recettes réalisées

Art.	Libellé	Nature	montant 2016	montant 2017	évolution
6419	Remb sur rému du perso	Rembours. JJ agent	7 116,51 €	110,00 €	-6369,55 %
70878	Remb. Frais par tiers	Part. budg. MM + vente blache + divers	22 833,84 €	13 186,54 €	-73,16 %
74718	Autres part. Etat	Dotation fonctionnement + AE	122 831,00 €	112 831,00 €	-8,86 %
7473	Départements	Part. travaux de débrous.	31 500,00 €	31 500,00 €	0,00 %
7475	Autres group. collect.	Part. CNR Fonctionnement	32 811,47 €	33 008,36 €	0,60 %
722	Tx en régie	conféction meuble	0,00 €	0,00 €	
775-7761	Différence sur réalisations	vente broyeur Ferri	0,00 €	5 370,04 €	100,00 %
7788	Produits exceptionnels	Rembours régul + frais hébergement	142,11 €	459,00 €	69,04 %
			217 234,93 €	196 464,94 €	-10,57 %

Les recettes sont en baisse de près de 10 % par rapport à l'an passé.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, la subvention du Conseil Départemental de l'Ain reste la même par rapport à l'année 2016.

La part remboursée par le budget MM est de l'ordre de 13 180 € (prise en charge du salaire d'un agent, que le budget « Maison du Marais » doit rembourser pour partie). En effet, Cécile GUERIN a baissé sa quotité de travail sur la Maison du Marais afin de se consacrer d'avantage au suivi faune et flore et surtout de s'investir sur le programme POLCCA.

La ligne « Remboursement sur rémunération » est nettement en baisse, fin du congé maternité de Cécile GUERIN.

DEPENSES

Réalisations :

- Dépenses réelles 199 868,65 €
- Dépenses d'ordre 12 787,63 €

Le chapitre 011 continue de baisser par rapport aux années précédentes ; ceci est principalement lié à la fin des contrats Natura 2000 depuis 2015, qui permettaient des financements pour l'entretien des milieux.

On constate également une réduction de la ligne « Charges de personnel », ceci s'explique par le fait que Cécile GUERIN a demandé à prendre un congé parental supplémentaire.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Désignation	2016	2017	%age
011, Charges a caractère général	65 772,46	64 581,79	-1,84 %
012, Charges de personnel	144 630,00	134 273,18	-7,71 %
65, Redev,pour concessions brevets			
67, Valeurs comptables des immo		5 370,04	100,00 %
68, Dotations aux amortissements	7 624,51	7 417,59	-2,79 %
Déficit de fonctionnement reporté	221,64	1 013,68	78,14 %
TOTAL	218 248,61	212 656,28	-2,63 %

SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
○ Opérations réelles (dont excédent)	10 977,97 €	9 804,79 €
○ Opérations d'ordre	4 518,49 €	12 787,63 €
	-----	-----
	15 496,46 €	22 592,42 €

Les recettes d'investissement proviennent principalement du FCTVA.

Les dépenses correspondent à l'amélioration des accès et entretien dans la RNML, à l'acquisition de deux bœufs, d'un GPS et de petit matériel.

Budget primitif 2018

Concernant la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition des terrains, M. Tournier souhaiterait savoir si le taux est bien de 80 % avec 20 % d'autofinancement : la réponse est affirmative. M. Foussadier précise que la réserve n'a plus de programme d'acquisitions foncières depuis plus de dix ans, mais procède à des acquisitions ponctuellement, en réponse à des propositions de propriétaires. Le prix d'achat est fixé par les Domaines, soit 0,25 €/m² pour des terrains en marais. Ce prix semble très élevé à M. Vincent, qui constate que des terres agricoles se vendent moins cher dans sa commune de Saint-Martin-de-Bavel.

Budget supplémentaire 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

En Section Fonctionnement, le projet de budget supplémentaire s'élève à 8 700 €.

Sont inscrites des recettes supplémentaires pour 1 500 € liées à l'ajustement de l'attribution d'un programme POLCCA (programme transfrontalier franco-suisse d'études et de gestion des papillons « Maculinéa ») pour 4 ans (2016-2019), ainsi que le report de la subvention exceptionnelle de 4 200 € de la CNR, afin de financer l'achat de pièges photos.

La ligne « Par des tiers » est également réajustée pour 3 000 €.

En **dépenses**, le déficit de fonctionnement est inscrit pour 16 191,34 €. Cela s'explique notamment par le report de plusieurs subventions telles que la CNR et le FEDER sur l'année 2018.

Les articles « Charges à caractère général » sont donc ajustés à la baisse.

La ligne « dotation aux amortissements » est augmentée de 500 €, suite à l'achat d'un bureau en fin d'année.

Il faut souligner l'extrême fragilité de ce budget pour lequel les dotations de fonctionnement classiques ne suffisent plus à couvrir les charges de fonctionnement.

SECTION INVESTISSEMENT

En Section Investissement, le projet de budget supplémentaire s'élève à 7 595,96 €.

En **recettes**, l'excédent est reporté pour 7 095,96 €. La dotation aux amortissements est complétée à hauteur de 500 €.

Ce qui permet de compléter des achats tel que l'acquisition d'une visseuse.

I. Programme de gestion 2018

• Entretien du milieu naturel

En 2018, pour l'entretien du milieu naturel, la réserve bénéficie de subventions provenant de financeurs diversifiés, avec l'Etat, le Département de l'Ain, l'Europe à travers le programme Interreg POLCCA et un contrat Natura 2000. Ce contrat permettra d'entretenir 25,5 ha de prairies par broyage de la végétation ainsi que 1,5 ha de débroussaillage autour des petites fosses de tourbe. Autre point important, le partenariat avec les alpagistes du Colombier se poursuit cette année, dans le communal de Ceyzérieu ; en mai, la moitié du communal a déjà été mis en pâture. Fait nouveau, la réserve va accueillir le troupeau d'un autre éleveur, M. Bonnier, de La Motte Servolex en Savoie. La parcelle pâturée située au nord de la réserve sera subdivisée de manière à faire tourner le troupeau tout au long de la saison, jusqu'à fin août ou début septembre. M. Bonnier manque de foin et de prairies à pâturer et c'est une solution de secours que lui propose la réserve, pour cette année seulement. M. Vincent ajoute que le syndicat d'alpage l'a également rencontré et lui a proposé de monter en alpage avec eux, proposition qu'il a déclinée. M. Perrimbert fait remarquer que le communal de Ceyzérieu comporte une station de Liparis de Loesel qui risque de ne pas bien supporter le pâturage du mois de mai.

Parmi les autres opérations marquantes, le réaménagement du corral existant est programmé ainsi que l'acquisition de modules de télétransmission des sondes piézométriques, grâce au soutien du Département. Enfin, les prairies de la réserve Sud et du parc FRAPNA seront fauchées par le GAEC du Crêne, comme depuis plusieurs années déjà.

La réserve a également déposé un projet auprès de la Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

avec un objectif de réhydratation des petits creux tourbeux pour le maintien de la biodiversité. A proximité de la plate-forme des plantes carnivores, on trouve tout un réseau de petites dépressions inondées où poussent ces plantes carnivores et où vivent de nombreuses espèces remarquables, comme des libellules. Ces creux sont alimentés par des résurgences et s'écoulent tous dans le grand fossé, avec un assèchement de plus en plus prononcé chaque année. Le projet consistera à bloquer ces écoulements pour faire remonter l'eau dans le réseau de petits creux tourbeux et ouvrir la végétation pour permettre le développement des plantes hygrophiles. Selon la décision de la Fondation Caisse d'Epargne, les travaux pourraient commencer soit en fin d'année 2018, soit en début 2019. A l'avenir, une réflexion plus globale doit concerner l'amélioration de l'hydrologie avec un aménagement possible du fossé central.

M. Darinot présente un graphe qui synthétise l'évolution des surfaces de prairies en fonction des modes de gestion. La réserve compte aujourd'hui environ 240 ha de prairies, qui sont pour parties fauchées, broyées, pâturées ou sans intervention. Depuis la disparition des contrats Natura 2000 en 2012, les surfaces broyées et fauchées avaient drastiquement chuté, mais elles sont de nouveau plus importantes en 2018 grâce au nouveau contrat. Les surfaces pâturées ne cessent d'augmenter depuis la mise en place du partenariat avec les alpagistes en 2013. L'objectif serait d'équilibrer les surfaces gérées et sans intervention, en proportion d'un tiers chacune.

Dans un autre registre, la réserve subit des nuisances en provenance de la gare SNCF. Elle reçoit de très nombreux plastiques d'emballage qui proviennent de la gare de triage et qui sont emportés vers le sud par les vents dominants. Le personnel de la réserve en enlève une partie dans les prairies, mais beaucoup sont broyés et disséminés en une multitude de fragments qui polluent le milieu naturel. Un courrier avait déjà été fait en 1988, pour les mêmes faits, à M. Gache, alors conseiller général du canton, pour lui demander d'intervenir auprès de la SNCF. Aujourd'hui, ces plastiques proviennent des chantiers qui se déroulent sur les voies et ils sont souvent le fait de prestataires engagés par la SNCF. Une visite de terrain a eu lieu en mai avec le service « Environnement et développement durable » de la SNCF et nos interlocuteurs ont constaté avec nous l'ampleur des détritiques en bordure de réserve. Ils nous proposent de nous rémunérer pour le nettoyage des plastiques et la réserve va leur fournir un devis. Par ailleurs, la SNCF a prévu des formations à destination de leurs agents pour les sensibiliser au recyclage des déchets et ils vont installer des bennes fermées sur la plateforme de triage. Cet espace appartient à la SNCF et des panneaux routiers d'interdiction de circuler (sauf la réserve) sont disposés aux deux extrémités ; de plus, les contrôles sont plus fréquents. M. Coulon indique que la CNR connaît également ce type de problématique avec un coût très élevé chaque année généré par le nettoyage des déchets laissés par le public sur le domaine concédé. En outre, par simple respect de la réglementation, la SNCF devrait veiller à ce que ses prestataires gèrent leurs déchets. L'autre nuisance en provenance de la SNCF concerne une pollution lumineuse due à deux projecteurs situés sur la gare de triage et mal orientés, qui éclairent une grande partie des prairies de la réserve. Les impacts sur la faune sont bien connus, avec un dérèglement de la reproduction des amphibiens, un déphasage des oiseaux et une disparition de certains insectes comme les vers luisants, entre autres. La solution, simple, consiste à basculer les projecteurs vers le bas pour qu'ils éclairent les voies et non l'horizon. Nos interlocuteurs vont rechercher quel est le service responsable de l'éclairage au sein de la SNCF et ils nous recontacteront. Mme la Sous-Préfète demande à ce que le partenariat avec la SNCF soit renforcé pour éviter ce genre de problème.

- **Renaturation des Rousses et du Séran**

Le projet est repoussé d'une année et peut-être davantage. En effet, la personne en charge du dossier à la Communauté de Communes de Bugey Sud est en arrêt maladie pour une période indéterminée et personne d'autre que lui dans cette structure n'est capable de modéliser le méandrage des Rousses et des berges du Séran. Le dossier ne sera certainement pas prêt pour être présenté à

l'automne à la Commission Départementale des Sites et au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. M. Briet indique que ce projet doit faire l'objet d'une instruction unique Loi sur l'Eau – Réserves – Espèces protégées qui prend environ neuf mois.

Par ailleurs, M. Morandi, Président de l'association « Eaux et rivières du marais » qui regroupe les propriétaires des cours d'eau « Rousses » et « Vouards », a envoyé un courrier à la Sous-Préfecture pour proposer de mettre en réserve de pêche les futurs méandres qui seront créés sur les Rousses, hors de la réserve naturelle. De fait, la pêche sera interdite dans les méandres situés dans la réserve naturelle, du fait de sa réglementation. Classer ces méandres en réserve de pêche permettrait d'avoir une interdiction de pêcher dans tout le cours des Rousses entre la route départementale et la confluence avec le Séran. M. Briet rappelle qu'une réserve de pêche est instituée par arrêté préfectoral, après avis de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fédération départementale de pêche.

- **Signalétique**

En l'absence de subvention spécifique pour remplacer les 65 panneaux, le gestionnaire propose de remplacer les autocollants sur les panneaux les plus visibles. Cela permettra d'attendre quelques années et de finaliser le montage financier du projet, qui s'élève à environ 19 000 €. Mme la Sous-Préfète suggère de se rapprocher du commissariat de massif du Jura, comme source éventuelle de financement.

- **Régulation des sangliers**

En l'absence de représentant du monde de la chasse et de la DDT (nous apprendrons après la réunion que Mme Durand-Bourlier a eu un accident de la route), M. Darinot présente les actions réalisées pendant la saison cynégétique écoulée. Un comptage a eu lieu le 24 novembre 2017, avec deux classes du lycée de Poisy, 25 chasseurs locaux et 36 agents de l'EIRAD. Au total, 60 sangliers ont été comptés, 45 côté Béon au nord, et 15 côté Ceyzérieu au sud. Le protocole de gestion des sangliers prévoit de ne pas dépasser 30 sangliers en fin de saison de chasse. Par conséquent, une battue de régulation a été organisée le 8 décembre, avec une bonne participation des chasseurs locaux et 36 chiens qui ont bien décantonné les sangliers : 49 sangliers ont été vus et 8 autres ont été tués. M. Tournier fait remarquer qu'une aussi lourde organisation est peu efficace puisqu'elle n'aboutit qu'à huit sangliers tués ; il existe des méthodes plus efficaces. M. Perrimbert estime que le seuil de 30 sangliers maximum est discutable, et que par ailleurs, à l'issue de cette battue il reste encore 52 sangliers dans la réserve, donc beaucoup trop. Un bilan était prévu début janvier 2018 pour mettre en place une deuxième battue de régulation, mais les grosses inondations de janvier et février ont perturbé le calendrier. Une réunion avec les chasseurs et la DDT, organisée début février, a conduit au constat que le marais était quasiment vidé de ses sangliers, l'eau ayant atteint près de 2 mètres par endroits : il a donc été décidé de ne pas reconduire de nouvelle battue. Avec du recul, cette décision était une erreur, car dès la fin février les sangliers sont revenus et aujourd'hui on constate une forte présence de l'espèce dans la réserve. M. Xavier confirme cet avis, en précisant que des sangliers sont même présents dans certains champs de maïs qui ont été clôturés à Béon. M. Perrimbert formule à nouveau une proposition qu'il a plusieurs fois énoncée : les cultures de soja étant beaucoup moins attractives, ne serait-il pas plus pertinent d'inciter les agriculteurs à cultiver le soja plutôt que du maïs ? M. Bernard rapporte des informations issues des réunions pour le schéma de gestion cynégétique départemental, où la DDT est bien consciente que la situation du sanglier dans l'Ain n'est plus tenable pour personne et que tous les moyens nécessaires à sa régulation doivent être employés. Mme la Sous-Préfète propose de contacter la DDT au cours de l'été pour relancer le groupe de travail « sangliers ».

Par ailleurs, le protocole de gestion des sangliers dans la réserve nécessite d'être mis à jour sur un point : il convient de ne pas figer le nombre de battues (actuellement fixé à 3 par an), car en réalité on n'en pratique jamais autant et on pourrait nous reprocher de ne pas respecter le protocole. La formulation suivante est proposée : « ... leur nombre et leur fréquence seront à adapter en fonction de la population de sangliers quantifiée par des battues de dénombrement... ». M. Tournier déplore que ce protocole ne cite pas les autres méthodes de régulation qui sont plus efficaces, sous la pression des chasseurs qui ont la maîtrise de la situation et en l'absence de réelle volonté politique pour faire baisser les effectifs de sangliers. Le piégeage et le tir de nuit, en particulier, sont des méthodes très efficaces, plus faciles à réaliser et moins coûteuses, parce qu'elles ne nécessitent pas autant de participants que les battues actuelles. Mme la Sous-Préfète propose de discuter de ces méthodes alternatives au sein du groupe de travail « sangliers ».

Cas particulier, la prairie fleurie de la réserve sud, qui est dégradée par les sangliers depuis des années, a bénéficié d'un broyage de certains gîtes à sangliers situés à sa périphérie, comme cela avait été demandé au gestionnaire lors d'un précédent comité consultatif. Ces broyages ont été réalisés en mars et le gestionnaire n'a pas demandé de tirs de régulation au printemps, afin d'évaluer l'efficacité de ces opérations, qui devraient faire baisser les dégâts dans la prairie.

• **Brame du cerf**

Un arrêté préfectoral sera pris en 2018, concernant la circulation des personnes dans la réserve pendant le brame du cerf, pour la troisième année consécutive. En 2017, la période avait été resserrée à 19 jours pour assurer une surveillance dans de bonnes conditions. Cette année, la période sera allongée à 24 jours (14 septembre – 10 octobre), en intégrant un WE de plus, grâce à la forte mobilisation des collègues assermentés des autres réserves et de l'ONCFS qui nous viennent en renfort. Le reste des dispositions demeure inchangé, avec notamment cinq places réservées chaque soir aux habitants d'Aignoz et trois visites guidées gratuites. Le gestionnaire organisera une visite réservée aux élus locaux et aux élus du département.

II. Maison du marais

Un premier agenda des activités proposées par la Maison du marais couvre la période jusqu'à fin août ; un deuxième agenda prendra le relais pour l'automne. Les ateliers nature pour les enfants, qui se déroulent deux fois chaque semaine, rencontrent toujours un très grand succès. L'exposition temporaire 2018 a pour thème les papillons pour thème et s'intitule « L'expo Lévido ». Son inauguration a eu lieu le 26 mai, avec ensuite l'observation de papillons nocturnes. Deux autres soirées d'observation des papillons nocturnes sont programmées les 27 juillet et 9 août. M. Tournier souhaite souligner la qualité du programme d'activités proposé qui est très diversifié.

III. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Sous-Préfète remercie l'assemblée et lève la séance.

Belley, le 16 octobre 2018

La Sous-Préfète,

Pascale PRÉVEIRAULT